



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Socle de revendications pour le Handicap de Grande Dépendance

Préambule

En référence à la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées** du 30 mars 2007 et en voie de ratification par la Belgique,

Dans le préambule :

Considérant « *le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et la nécessité d'en garantir la pleine jouissance aux personnes handicapées sans discrimination* »,

Considérant que « *la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres* »,

Considérant « *la diversité des personnes handicapées* »,

Considérant « *la nécessité de promouvoir et protéger les droits de l'homme de toutes les personnes handicapées, y compris de celles qui nécessitent un accompagnement plus poussé* »,

Dans l'art. 2 :

Considérant que « *la discrimination fondée sur le handicap comprend toutes les formes de discrimination, y compris le refus d'aménagement raisonnable* »,

Nous demandons aux partis démocratiques de soutenir et de s'impliquer activement dans la mise en œuvre de tous les moyens garantissant à la personne handicapée la pleine jouissance de ses droits de citoyen, quelque soit son niveau de dépendance. Parmi ces droits, nous rappelons :

- Le droit à l'inclusion sociale
- Le droit à faire ses propres choix
- Le droit à la prise en charge de ses besoins spécifiques
- Le droit aux soins de santé
- Le droit au logement

Les revendications au niveau fédéral

Nous demandons la concrétisation des engagements pris dans l'accord gouvernemental du 18 mars 2008 afin d'élaborer :

- « *en concertation avec les Régions et les Communautés, un plan destiné à une meilleure prise en charge du handicap de grande dépendance. Ce plan devra permettre une augmentation du nombre de places réservées aux personnes handicapées dans les centres de jour et d'hébergement, et des maisons de répit via notamment une intervention spécifique de l'INAMI* » ;
- « *(...) en concertation avec les Communautés et les Régions, un statut fiscal et social pour l'aidant proche qui consacre son temps à la prise en charge d'un proche dépendant* ».

Nous demandons la mise en place d'une politique globale du handicap et l'identification des besoins par le biais d'un recensement selon l'âge, le type, la gravité et l'origine des handicaps et les besoins spécifiques en aide et support de chaque personne.



Le GAMP **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places** **pour personnes handicapées de grande dépendance**

Nous demandons que les travaux de la conférence interministérielle consacrée au handicap de grande dépendance se poursuivent dans le but de mettre en place des solutions structurelles. En particulier, nous demandons :

- La permanence et la pérennité du groupe de travail « grande dépendance ».
- La participation active et régulière des pouvoirs régionaux, l'articulation entre les différents niveaux de pouvoir, fédéral, communautaire et régional, ainsi que la recherche de cohérence.
- L'identification des priorités et l'affectation des moyens budgétaires correspondants.
- La réactivation et le fonctionnement optimal des accords de coopération entre les communautés et régions.

Nous demandons des mesures garantissant un traitement égal et sans discrimination, notamment sur base de l'appartenance à une communauté, et plus particulièrement :

- L'accès de tous les citoyens au Budget d'Assistance Personnelle (BAP).
- L'accès de tous les citoyens à l'assurance dépendance.

Nous demandons la réaffectation au secteur de l'hébergement des personnes handicapées du 28 % réservé de l'allocation de la personne handicapée prise en charge par un service d'hébergement.

Les revendications au niveau des entités fédérées

Conformément aux droits fondamentaux de la personne handicapée à l'inclusion sociale et aux aides, soins et support nécessaires à son plein épanouissement, nous demandons aux partis démocratiques bruxellois :

La mise en place d'une politique globale et transversale du handicap et l'identification des besoins des personnes handicapées de grande dépendance, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir.

L'engagement à soutenir - dans le cadre de leur programme électoral - les revendications suivantes, quelque soit la majorité qui sera mise en place dans le nouveau Gouvernement :

- Le subventionnement en infrastructure et encadrement des 4 projets déjà programmés : HOPPA, Condorcet/Estreda, FARRA Bruxelles-Capitale, La Braise.
- La programmation d'ici 2015 de l'ouverture de nouvelles places d'accueil en nombre suffisant et en fonction des besoins identifiés sur base d'un recensement régional.
- La révision de la législation (décret et arrêtés) visant un meilleur subventionnement public des infrastructures d'accueil, ainsi que des nouvelles normes permettant la création de petites structures de vie plus adaptées à leurs besoins.
- La diversification de l'offre de services (budgets personnalisés, services généralistes et de proximité, ...) permettant un plus grand choix et la mise en place d'alternatives efficaces à l'accueil en institution.
- L'exécution de l'ordonnance régionale adoptée par le Parlement Bruxellois en 2007 et réglant l'affectation des réserves foncières aux centres d'accueil pour personnes handicapées de grande dépendance.
- L'évaluation et le renforcement éventuel des nouvelles initiatives d'aide aux personnes handicapées de grande dépendance prises dans le cadre de la COCOF et de la COCOM.

Pour le GAMP : Agoni Cinzia, Borchgraeve Claire, Kajjal Abdelkhalak, Kempeneers Thérèse, Lodomez Jacques, Magerotte Ghislain, Minet Margriet, Nyssens Anne-Françoise, Pierson Thérèse, Ponsar Françoise, Santi Manuella, Rossion Dominique, Van Malleghem Guy, Vancayzeele Dominique.